



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 50197

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports et de la vie associative sur la situation de la gynécologie médicale. En effet, compte tenu de l'importance que revêt la gynécologie médicale en matière de traitements hormonaux, de prévention et dépistage précoce de certains cancers et MST, d'éducation, de contraception et questions liées à la sexualité, cette spécialité d'excellence française, bien intégrée dans un travail en réseau avec les généralistes et les obstétriciens, assure une prise en charge plus médicale, plus efficace et personnalisée des femmes. Néanmoins, la profession s'inquiète de la diminution substantielle des moyens donnés au développement de cette spécialité si l'on s'en réfère au nombre insuffisant d'internes nommés chaque année ainsi qu'au très faible nombre de nominations universitaires de ces dernières années. Dans ce contexte, il la sollicite aux fins de savoir quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour garantir la spécificité française de la gynécologie médicale et son efficacité en matière de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50197

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5088

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)